

La mesure législative à l'étude ne fait rien pour augmenter le nombre de maisons disponibles. Nous avons eu 165,000 mises en chantier en 1965, 134,000 en 1966, 160,000 en 1967 et, pour 1968, la projection est de 175,000. Comme je l'ai signalé, selon le Conseil économique du Canada, l'objectif minimum devrait être de 200,000 maisons, soit 190,000 maisons nouvelles et 10,000 destinées à remplacer d'anciennes maisons. Si nous acceptons l'objectif du nouveau ministre, nous serons encore bien en deçà du nombre requis de nouvelles maisons au Canada. Quand on songe à la pénurie créée par la différence entre 134,000 et 190,000 en 1961, ainsi qu'à celle de 30,000 en 1967, on comprend qu'il nous faudrait entre 250,000 et 300,000 mises en chantier pour remédier à la pénurie de maisons au Canada.

Le mesure législative actuelle ne vise nullement à réduire les taux d'intérêt prévus sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, taux élevés qui se sont établis ces dix dernières années entre 5½ et 8½ p. 100. Quant aux taux sur les hypothèques ordinaires, ils allaient de 6 à 9.5 p. 100. Comme le signalait le préopinant, pour avoir droit au prêt maximum de \$18,000, une personne doit avoir un revenu d'au moins \$8,400 par année. J'ai déjà fait remarquer que \$18,000, à un taux d'intérêt de 8½ p. 100, cela fera un total de \$45,000, avant même que l'hypothèque soit payée. Faut-il s'étonner, monsieur l'Orateur, que les familles moyennes renoncent à la possibilité de posséder une maison, dans des circonstances comme celles-là?

• (4.40 p.m.)

Le mesure législative ne concourt nullement à réduire le prix d'une maison. Le ministre ne parle d'aucune mesure qu'il pourrait prendre pour supprimer la taxe de vente fédérale de 11 p. 100. Il a sans doute assisté à la conférence fédérale-provinciale et entendu les recommandations des diverses provinces, portant que la suppression de la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 serait vraisemblablement suivie de l'abolition de la taxe de vente provinciale de 5 p. 100. L'argent ainsi épargné pourrait servir au paiement initial sur une maison. Mais le ministre n'a rien fait pour en arriver là.

La mesure législative ne vise nullement à aider les gens à se construire une maison, au moyen de coopératives. On s'est pour ainsi dire moqué des délégués des provinces Maritimes et de Terre-Neuve, à la conférence fédérale-provinciale, lorsqu'ils ont signalé qu'on devrait aider les gens à se construire une maison dans le cadre de coopératives. Il semble que ce soit la solution préconisée par les gens des provinces Maritimes et de Terre-Neuve pour résoudre la crise du logement

[M. Gilbert.]

dans cette région du pays et le gouvernement devrait les aider.

La mesure ne prévoit rien non plus pour aider à la construction de charpentes de maisons, autre recommandation des représentants provinciaux à la conférence. Bien des gens aimeraient obtenir de l'aide qui leur permettrait de construire les fondations et les murs d'une maison, grâce à une hypothèque du gouvernement. Ils pourraient alors utiliser leurs économies pour en terminer la construction. Mais le ministre n'a pas du tout parlé de l'aide à la construction de charpentes qui aiderait aussi à remédier à la grave pénurie de logements.

Le ministre ne prévoit pas d'aide pour les personnes qui doivent payer des loyers élevés et qui n'ont aucune protection. C'est pourquoi les membres du Nouveau parti démocratique sont amèrement déçus de l'attitude du nouveau ministre responsable de l'habitation envers la crise du logement. C'est à contre-cœur que nous appuyons cette mesure de peu d'envergure.

Le ministre pourra bien dire que les néo-démocrates devraient proposer des correctifs. Nous sommes prêts à le faire, monsieur l'Orateur. Nous commencerions d'abord par affecter au moins 1 milliard et demi de dollars au financement de nouvelles maisons au Canada. Si l'on songe que nous avons dépensé 2 milliards de dollars—c'est-à-dire 2,000 millions—pour la défense, et il semble que, cette année, les dépenses affectées à l'habitation seront sensiblement inférieures à celles de l'an dernier, l'économie ainsi réalisée nous porte à déplorer vivement l'attitude du ministre devant ce problème.

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, nous voudrions limiter à 5 p. 100 les taux d'intérêt aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Nous subventionnerions la différence entre ce taux et le taux actuel pour la construction de maisons jusqu'à concurrence d'au moins \$25,000. Cela permettrait de réduire le coût de la maison. Le coût au gouvernement serait minime et les économies réalisées par le propriétaire moyen l'aideraient grandement.

En troisième lieu, monsieur l'Orateur, nous adopterions une charte des droits du locataire, qui lui accorderait une certaine protection contre le traitement qu'il reçoit présentement des propriétaires dans les grandes villes. Le ministre soutiendrait peut-être que cela relève des provinces. S'il le fait, on devrait lui rappeler, je pense, qu'il devrait mettre ce code au point en collaboration avec les provinces, et qu'il devrait suivre le conseil qu'on n'a cessé de lui donner à la conférence fédérale-provinciale, de collaborer avec les représentants des autorités de l'habitation à la réalisation de cet objectif.